

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le 14 avril 2025 à 19 h,
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2025 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2025;
3. Affaires relevant des procès-verbaux;
4. Ajournement de la séance ordinaire du 14 avril 2025;
5. Réouverture de la séance ordinaire du 14 avril 2025;
6. Adoption des comptes au 10 avril 2025;
7. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
8. Dépôt rapport revenus-dépenses;
9. Questions laissées en suspens;
10. Première période de questions;
11. Construction Côté et fils inc. - Paiement décompte progressif n° 6;
12. Marie-Josée Deschênes architecte inc. – Autorisation de paiement # 7;
13. Expertise MP & Fils – Autorisation de paiement # 4;
14. Renouvellement contrat d'assurance maritime;
15. Renouvellement des assurances générales 2025-2026 – Mutuelle des municipalités du Québec;
16. Achat d'un défibrillateur pour la salle paroissiale;
17. Achat d'un camion F-250 pour les travaux publics;
18. Demande de cartes de crédit de type Approvisionnement – Desjardins Centre financier aux entreprises;
19. Désignation d'un administrateur principal de l'AccèsD Affaires de la municipalité;
20. Remboursement des emprunts temporaires;
21. Concession du service de restauration et de débits de boissons du Centre récréatif pour la saison estivale 2025;
22. Création d'un comité pour la mise en place d'un gym municipal;
23. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Structurant de la MRC de Portneuf;
24. Approbation du Plan d'intervention des réseaux municipaux révisé;

25. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Portneuf;
26. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 217-28 modifiant le règlement de zonage afin de permettre dans la zone C-3, l'implantation d'un bâtiment accessoire de forme circulaire, semi-circulaire ou cylindrique, préfabriqué (métallique ou en toile) dont la structure est en forme d'arche;
27. Adoption du règlement numéro 242-3 sur l'accès, la protection des lacs et la sécurité des personnes, lequel abroge et remplace les règlements 242, 242-1 et 242-2;
28. Tarification des accès aux lacs et de lavage d'embarcations en référence du règlement numéro 242-3;
29. Adoption du règlement numéro 276 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ en lien avec le programme de réhabilitation des installations septiques autonomes (Référence règlement 273-1);
30. Adoption du règlement numéro 277 décrétant une dépense et un emprunt de 9 157 010 \$ relatif à la quote-part dans le cadre de l'entente de collaboration numéro 202642 avec le MTQ;
31. Avis de motion et dépôt de projet de règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie;
32. Varia :
33. Dépôt du bordereau de la correspondance;
34. Suivi des rapports d'activités des directeurs et des différents comités de la municipalité;
35. Période de questions;
36. Certificat de disponibilité de crédit;
37. Fin de la séance.